



Caisse maladie Agrisano

Laurstr. 10, 5201 Brugg AG 1

Tél. 056 461 71 11, info@agrisano.ch

www.agrisano.ch

La caisse maladie de l'agriculture!

AGRISANO

krankenkasse caisse maladie cassa malati



NEWSLETTER

Editorial

Ces derniers mois aucun autre thème n'a autant dominé l'opinion publique que celui des bonus. La plupart des gens ne comprennent pas la rapacité démesurée de certaines personnes. Le danger que la mentalité arrogante du libre-service soit toujours plus copiée et devienne un modèle de société est grand. En fin de compte chacun veut obtenir son avantage – justifié à ses yeux.

Vous vous demanderez peut-être quel lien il y a entre ce thème et une caisse-maladie. En voici la réponse: plusieurs choses. Car les caisses-maladie, de façon analogue aux banques, n'ont tout d'abord pas une réputation particulièrement bonne. En y regardant de plus près, on constate qu'il existe des exceptions positives dans les deux branches! Et en second lieu, le comportement des assurés est toujours plus imprégné d'intérêt personnel. On se lamente sur l'augmentation constante des primes, mais on veut être rémunéré pour les petits cas de dommage – ou aussi récompensé pour un comportement sain.



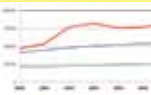
La Caisse maladie Agrisano est touchée aussi par cette évolution sociale. Mais la majeure partie de nos assurés sait heureusement qu'une mentalité imprégnée d'intérêt personnel ne constitue pas une soluti-

on et qu'elle aura des retombées négatives tôt ou tard.

Les thèmes de notre Newsletter sont un petit extrait de notre activité quotidienne. Dans le résumé du rapport annuel 2009, vous pouvez constater que notre caisse-maladie présente des finances en parfaite santé tout en proposant des primes attrayantes et ce grâce à un comportement économe de la majorité de nos assurés et à une administration allégée et bien organisée de notre caisse-maladie.

Damian Keller, Directeur

Toujours plus d'assurés!
pages 2/3



AGRI-dental –
Aussi pour les adultes
page 3



Manne providentielle 2009 –
deux familles s'expriment
page 5



Notre exercice 2009

Le nombre de personnes assurées a augmenté à nouveau en 2009 (voir le graphique). Le fait qu'il y ait autant de familles paysannes ne va pas de soi. Car la concurrence aussi sait que la population agricole est un collectif d'assurés attractif. À cela s'ajoute le fait qu'il y a toujours moins de paysans à cause de l'évolution structurelle.

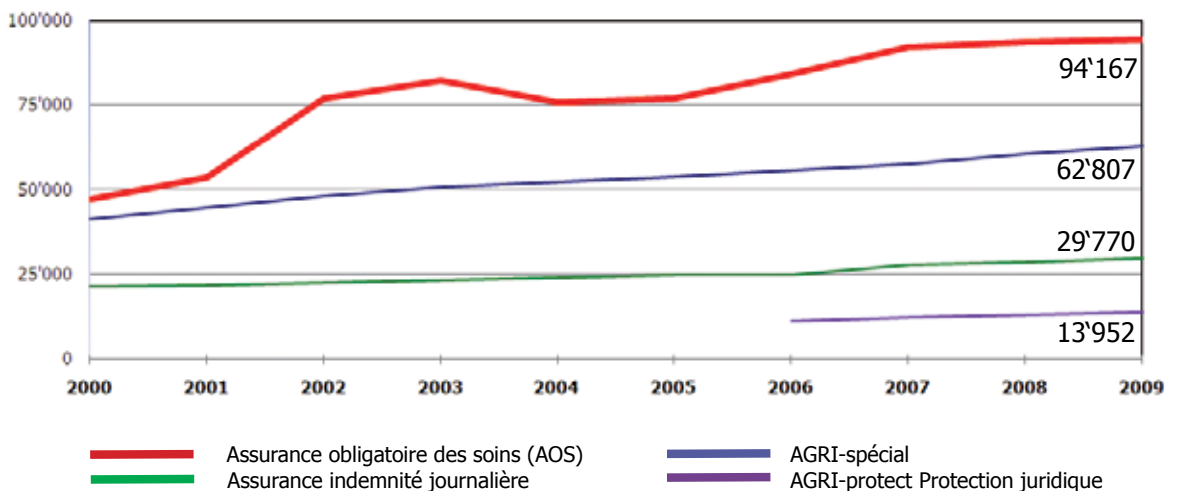
C'est pourquoi la croissance atteinte est d'autant plus réjouissante et nous montre que la Caisse maladie Agrisano offre une solution d'assurance optimale, qui a fait ses preuves, et ainsi une prestation appréciée des familles paysannes. Dans ce contexte, l'intégration très réussie et sans problème administratif de l'assurance LAA est particulièrement importante. Les autres présentations et chiffres clés

(cf. le second graphique) montrent que la Caisse-maladie Agrisano – malgré les deux dernières années difficiles – a une assise financière solide et qu'elle présente des réserves élevées, au-dessus de la moyenne. Il n'y a ainsi aucun manque à combler. Des adaptations de primes en cours d'année ou des financements croisés n'entrent pas en discussion pour la Caisse maladie Agrisano. Mais cela ne signifie pas que les augmentations de primes sont exclues pour l'année 2011. Selon notre estimation celles-ci se limiteront toutefois à l'augmentation dans le cadre du renchérissement.

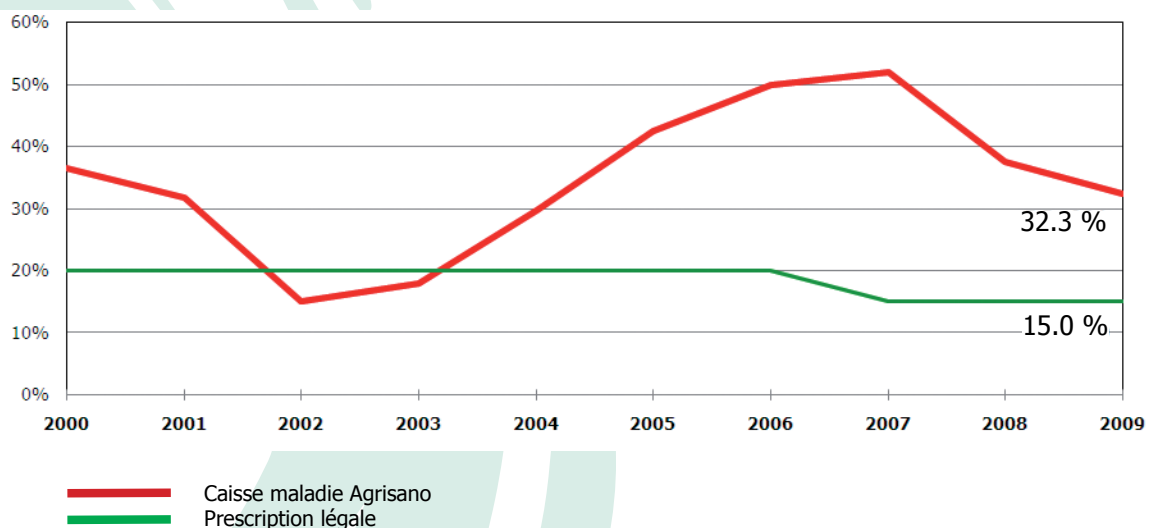
Souhaitez-vous d'autres informations?

Vous trouvez notre rapport de gestion 2009 sous www.agrisano.ch.

Évolution des assurés



Évolution des réserves LAMal



Chiffres clés 2009

Membres	en 2009	Changement par rapport à l'année préc.
LAMal: Assurance obligatoire des soins (AOS)	94'167	0.78%
LAMal: Assurance d'indemnités journalières	29'770	4.6%
LAA: Ass. accident obligatoire pour salariés	9'756	*151.1%
LCA: AGRI-spécial	62'807	3.9%
LCA: AGRI-protect	13'952	6.9%

Réserves	CHF en mio.	
LAMal: AOS total	57.8 (32.3%)	-4.9%
LAMal: AOS prescription légale (obligatoire)	26.9 (15%)	0.0%

Prestations	CHF	
LAMal: Prestations par membre y compris compensation des risques	2'162	2.1%
LCA: Prestations AGRI-spécial par membre	149	4.2%

Administration	Modification effective	
Postes à plein temps	89	1
Frais d'administration AOS en % de la prime	6.9%	0.2%
Frais d'administration AOS par PA en CHF	131	7
Moyenne de branche 2008 AOS par PA en CHF	152	11

* Depuis 2008, la caisse maladie Agrisano offre - en étroite collaboration avec USP Assurances dans le cadre de l'assurance globale pour la main-d'œuvre agricole - l'assurance accident selon LAA. Auparavant, USP Assurances couvrait ce secteur avec des partenaires externes. La reprise de l'assurance accident par la caisse maladie Agrisano était échelonnée sur deux ans: environ 3800 assurés en 2008 et environ 4500 en 2009. L'échelonnement ainsi que l'augmentation réjouissante du nombre d'exploitations affiliées participent à la croissance de plus de 150% en 2009.

AGRI-dental – pour éviter l'apparition de trous dans le budget

Plombages, ponts, implants, traitements de racine, corrections dentaires... La liste des traitements dentaires désagréables est longue. Et le plus désagréable arrive à la fin, comme si souvent: la facture du dentiste. L'assurance de soins dentaires AGRI-dental amortit cette charge financière. Celui qui est assuré avec AGRI-spécial peut contracter la nouvelle assurance complémentaire AGRI-dental et augmenter ainsi la couverture des frais de dentiste. AGRI-dental couvre en fait tous les traitements dentaires qui ne sont pas déjà couverts par une assurance sociale ou par AGRI-spécial.

AGRI-dental peut être contracté avant la naissance, sans examen de santé. Jusqu'à la fin de l'année civile, durant laquelle l'âge de 6 ans est atteint, il est possible de déposer une demande simplifiée par déclaration personnelle. Après cela, il faut une attestation de dentiste pour l'admission. La conclusion d'un nouveau contrat est possible jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle l'âge de 55 ans est atteint.

AGRI-dental peut être contracté avec des franchises plus ou moins élevées, les primes sont alors très avantageuses.



Nouvelle carte d'assuré

Vous avez reçu récemment votre nouvelle carte d'assuré. Ce qui frappe de prime abord: Les cartes d'assurés de la caisse maladie Agrisano sont munies d'une puce au recto.

Qu'est-ce que cela signifie?

À la livraison, seules les données administratives des assurés sont saisies sur la puce, comme elles sont aussi imprimées sur la carte: nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro AVS, numéro de la carte, date d'expiration de la carte ainsi que le nom et le numéro d'identification de l'assureur.

À côté de ces données administratives, vous pouvez aussi faire enregistrer des données médicales en cas d'urgence (par ex. des indications sur les assurances accident ou les assurances complémentaires, des données sur les vaccinations, des indications sur les allergies ou le groupe sanguin). Vous décidez vous-même qui prendre consulter ces données.

Pourquoi tout cela?

Depuis 2010, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) demande aux caisses-maladie d'établir pour leurs membres des cartes d'assuré avec une puce électronique. Ceci comme premier pas vers ce qu'on appelle la



stratégie en matière de cybersanté („eHealth“). Il s'agit ici de la mise en réseau électronique par étapes dans le système de santé. La carte d'assuré doit simplifier le décompte entre les assurés et les médecins, les pharmaciens ou les hôpitaux, parce que les données administratives sont transmises correctement, dès le début. Les données médicales peuvent fournir des indications précieuses pour le diagnostic et le traitement.

Le verso de la carte contient comme jusqu'ici la carte européenne d'assurance maladie, pour l'utilisation dans les pays de l'UE ou de l'AELE (voir aussi l'article à la page 6).

Le numéro pour votre bon droit

Avec l'assurance complémentaire **AGRI-protect**, la caisse maladie Agrisano offre une assurance de protection juridique avantageuse et conçue spécifiquement pour les besoins des familles paysannes, qui englobe aussi bien la protection juridique privée que la protection juridique en matière de circulation et la protection juridique d'entreprise.

Celui qui contracte une assurance AGRI-protect peut nous confier le cas juridique. Un appel suffit: Nous vous défendons pour que vous obteniez votre droit. Souvent, il suffit déjà d'obtenir un renseignement juridique simple et clair.

Veuillez vous adresser au numéro suivant:

BE: 031 938 22 89
FR: 026 467 30 14
JU: 032 426 83 01
NE: 032 889 36 50

+41 (0)56 461 71 98
Bien conseillé en tout temps

Le **Service de renseignement médical 24** se tient à votre disposition au numéro +41 (0)56 461 71 98, pour les situations d'urgence et pour des informations données par un spécialiste.

Votre avantage en un coup d'œil:

Rapidement atteignable: Nous sommes atteignables par téléphone tous les jours, 24 h sur 24, et dans le monde entier.

Compétent: Nous travaillons avec Medgate, le centre de compétence leader pour Télémédecine

Indépendant: Les médecins de Medgate ne sont astreints qu'à votre bien-être et au secret professionnel.

Avantageux: Vous ne payez que l'appel au tarif normal, le rappel est à nos frais.

Qu'est ce que nos assurés ont fait avec la restitution?

Participation à l'excédent AGRI-ktlw 2009

L'assurance indemnité journalière agricole collective **AGRI-ktlw** a présenté en 2009 un taux de réserve élevé, grâce aux bons résultats d'exploitation. Nous devons cette évolution à nos fidèles assurés. Comme récompense, nous avons bonifié à nos assurés de longue date, qui ont contribué à ce résultat réjouissant, une participation à l'excédent sur leur facture de prime 2010.



Une journée pour toute la famille



La famille Regina et Norbert Odermatt avec sept de leurs huit enfants de la région du Stanserhorn (NW)

„Lorsque nous avons reçu la bonification de l'excédent d'indemnité journalière, notre première idée a été d'en faire profiter l'ensemble de la famille. Avec nos huit enfants et une exploitation laitière composée de vaches Jersey, nos sorties ensemble ne sont guère fréquentes. Nous envisageons maintenant de faire prochainement une excursion au Musée suisse des transports à Lucerne. Le rembour-

sement a été totalement inattendu pour nous, et il est aussi inhabituel pour une assurance maladie et accident. Elle nous montre que notre conception est correcte: C'est-à-dire que les paysans ne sont en incapacité de travail et ne perçoivent une prestation d'assurance que si c'est aussi réellement nécessaire. Des frais sont ainsi économisés, et en fin de compte nous en profitons encore personnellement.”

Surpris très positivement

„Toute notre famille est assurée depuis de nombreuses années auprès de la Caisse maladie Agrisano. À vrai dire, nous avons été très contents dès le début et nous le sommes toujours. Pas trop de gadgets, et pourtant nous nous sentons en de bonnes mains dans chaque situation. Nous nous sommes déjà presque habitués aux primes avantageuses, et surtout à l'assurance indemnité journalière meilleur marché. Nous avons été d'autant plus surpris très positivement, lorsqu'en décembre dernier nous avons découvert sur la facture de prime la participation généreuse à l'excédent de plus de 700 francs! Cela n'allait pas de soi, et cela nous a naturellement fait très plaisir. Un tout grand merci!”



Felix et Renate Altorfer d'Endingen (AG)

Commander des médicaments par Internet

Celui qui a besoin d'un médicament se le procure normalement à la pharmacie. Le conseil personnalisé par du personnel qualifié crée la confiance, et c'est tout simplement une nécessité pour beaucoup de clients. Et pourtant, les pharmacies de vente par correspondance connaissent actuellement un essor. Car les médicaments achetés sur Internet sont souvent bien meilleur marché que ceux qu'on acquiert dans des centres de distribution sous contrôle de l'état tels que des hôpitaux, médecins, pharmacies ou drogueries.

Mais attention: Beaucoup de portails en ligne ne sont soumis à aucun contrôle de qualité, environ la moitié de tous les médicaments par Internet sont falsifiés. Il en va autrement pour la pharmacie de vente par correspondance „Zur Rose“, qui collabore avec la Caisse maladie Agrisano et qui est autorisée à vendre en ligne, contre présentation d'une ordonnance médicale:

Ici vous commandez sans frais de port et sans quantité minimale – et vous êtes garanti au niveau sécurité.

Celui qui fait un voyage, ... devrait alors s'informer!

Pour beaucoup de gens, l'été est une période de vacances. Mais avant de partir en voyage, il faut réfléchir à ce qu'il y a à faire en cas d'accident ou de maladie à l'étranger, et qui paie les frais éventuels. Le plus important: Emportez toujours avec vous votre carte d'assurance maladie. Grâce à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays de l'UE, vous avez droit

aux prestations de l'assurance maladie du pays de l'UE ou de l'AELE, lors d'un séjour. Ceci est basé sur la carte européenne d'assurance maladie (voir l'article à la page 4).

Pour des assurés qui se rendent transitoirement dans un pays de l'UE ou de l'AELE, des mémentos sont à disposition sous www.kvg.org, en format PDF, ils donnent un aperçu général sur l'entraide en matière de prestations dans le pays concerné. Nous vous recommandons d'imprimer le mémento correspondant avant votre séjour à l'étranger et de l'emporter avec vous, en cas d'urgence, vous êtes ainsi informé au mieux sur les prestations qui sont à votre disposition, et à quelles conditions.

Beatrix Wieser, Direction prestations

Notre office régional dans le canton de Berne



Notre Office régional bernois a son siège à Ostermundigen près de LOBAG. Il fait partie du nouveau Centre de compétences en assurances agricoles (CAA), qui s'occupe de l'ensemble des questions autour du thème assurance – avec priorité à l'agriculture naturellement. Nos clients trouvent chez nous des interlocuteurs compétents des secteurs caisse-maladie Agrisano, prévoyance 2ème et 3ème pilier, assurance globale (assurances obligatoires pour les travailleurs agricoles) et assurances choses.



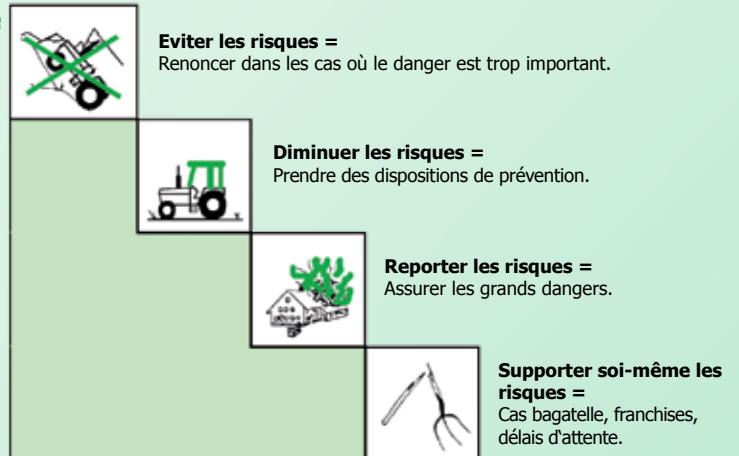
USP Assurances informe

Assuré correctement grâce à la politique en matière de gestion du risque

Les sinistres tels qu'un incendie ou une invalidité ont des conséquences économiques que l'individu ne peut pas supporter tout seul. Nous sommes dépendants des assurances, pour qu'au moins les conséquences financières soient garanties après un coup du sort.

Notre besoin de sécurité est grand. Nous aimerions nous assurer contre tous les risques imaginables. Mais nous risquons ainsi de perdre la supervision et d'établir de fausses priorités, lorsque nous concluons des assurances. Une couverture d'assurance pour les plus petits risques, d'une part, et des graves lacunes d'assurance pour des dangers existentiels, d'autre part, peuvent en être le résultat.

Les offices de consultation en assurances agricoles, qui sont affiliés aux offices régionaux de la caisse maladie Agrisano, conseillent et suivent leurs clients selon les principes du concept d'assurance agricole d'USP Assurances. Une part importante de ce concept réside dans les quatre échelons de la politique du risque, tels qu'ils sont représentés dans le graphique. Le respect conséquent de ces principes permet l'élaboration d'une protection d'assurance conforme au besoin, avec des primes supportables pour la famille et l'entreprise.



D'où notre tuyau:

Utilisez notre conseil en assurances. Car la réalisation de la politique de risque est garantie uniquement par une appréciation globale de l'ensemble du portefeuille d'assurances.

Vous trouvez de plus amples informations sur le thème sous www.usp-assurances.ch.

Christian Kohli,
 Responsable de division, USP Assurances

Ainsi, nous offrons aux familles paysannes un service de consultation en assurances complet. Le Centre de compétences en assurances agricoles est dirigé par Dominique Schmid, Theresè Zaugg est responsable pour le secteur de la caisse maladie Agrisano. Elle coordonne l'ensemble des travaux qui concernent l'assurance maladie. Elle effectue aussi les contrôles de qualité. Font partie de son équipe Edith Hänsenberger, Fabienne Haag et Andreas Bürgi. Hansueli Egli et Andreas Bürgi sont les spécialistes pour le domaine du conseil en assurances.

Et ce n'est pas encore tout: A côté du siège central à Ostermundigen, le CAA a sept autres emplacements dans le canton de Berne, qui travaillent en étroite collaboration avec les AGRO-fiduciaires. Nous sommes ainsi toujours à proximité.

Vous nous trouvez ici:

CAA – Centre régional Caisse maladie Agrisano
Forelstrasse 1, 3072 Ostermundigen
Tél. 031 938 22 54, info-be@agrisano.ch

De la compétence et de la confiance sont importantes dans le domaine des assurances.

Nous cumulons les deux!

L'évaluation de la situation et de l'environnement des familles paysannes nécessite des connaissances approfondies.

Nos agences régionales – votre lieu d'accueil

AG

Bauernverband Aargau (BVA)
Im Roos 5, 5630 Muri
056 460 50 40, info-ag@agrisano.ch

AI/AR

Regionalstelle beider Appenzell
Dorfstrasse 35, 9054 Haslen AI
071 330 00 30, info-ai@agrisano.ch

BE/FR

LOBAG
Forelstrasse 1, 3072 Ostermundigen
031 938 22 54, info-be@agrisano.ch

BL/BS

Bauernverband beider Basel
Dorfstrasse 8, 4222 Zwingen
061 763 70 70, info-bl@agrisano.ch

GL

Frau Ramona Giger-Fäh
Ygrubenstrasse 9, 8750 Glarus
055 640 98 20, info-gl@agrisano.ch

GR

Bündner Bauernverband
Sägenstrasse 97, Postfach, 7001 Chur
081 254 20 00, info-gr@agrisano.ch

JU

Chambre jurassienne d'agriculture
Case postale 140, 2853 Courfaivre
032 426 83 01, info-ju@agrisano.ch

LU

Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Schellenrain 5, 6210 Sursee
041 925 80 70, info-lu@agrisano.ch

NE

Chambre d'agriculture et de viticulture
Rte. de L'Aurore, 2053 Cernier
032 889 36 50, info-ne@agrisano.ch

NW

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
Beckenriederstrasse 34, 6374 Buochs
041 624 48 48, info-nw@agrisano.ch

OW

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
Dörflistrasse 4, 6056 Kägiswil
041 666 27 27, info-ow@agrisano.ch

SG

St.Galler Bauernverband
Magdenauerstrasse 2, 9230 Flawil
071 394 60 16, info-sg@agrisano.ch

SH

Schaffhauser Bauernverband
Plomberhof, 8217 Wilchingen
052 681 13 66, info-sh@agrisano.ch

SO

Solothurnischer Bauernverband
Obere Steingrubenstr. 55, Postfach 510,
4503 Solothurn
032 628 60 66, info-so@agrisano.ch

SZ

Bauernvereinigung des Kantons Schwyz
Landstrasse 35, Postfach,
6418 Rothenthurm
041 825 00 65, info-sz@agrisano.ch

TG

Verband Thurgauer Landwirtschaft
Industriestrasse 9, 8570 Weinfelden
071 626 28 90, info-tg@agrisano.ch

TI

Cassa malati Agrisano
Via Gorelle, Casella postale 443,
6592 S. Antonino
091 851 90 91, info-ti@agrisano.ch

UR

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
St. Josefsweg 15, 6460 Altdorf
041 875 00 00, info-ur@agrisano.ch

VS

Oberwalliser Landwirtschaftskammer
Krankenkasse Agrisano
Talstrasse 3, 3930 Visp
027 945 15 71, info-vs@agrisano.ch

ZG

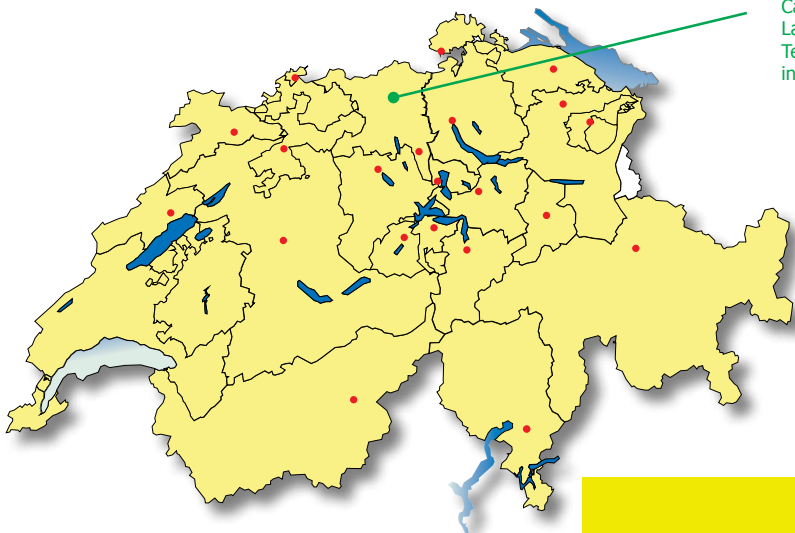
Zuger Bauernverband
Versicherungsberatung, Stockeri 10a,
6343 Risch
041 790 43 27, info-zg@agrisano.ch

ZH

Zürcher Bauernverband
Nüschelerstrasse 35, 8001 Zürich
044 217 77 55, info-zh@agrisano.ch

Siège principal

Caisse maladie Agrisano
Laurstr. 10, 5201 Brugg
Tel. 056 461 71 11
info@agrisano.ch, www.agrisano.ch



Un service de
l'Union suisse des paysans
en collaboration avec les chambres
cantonales de l'agriculture.